

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 MARS 2018

Le mercredi 21 mars deux mil dix-huit, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Tour d'Harfleur de Caudebec-en-Caux à Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Mustapha BEHOU, M. Christian CAPRON, Mme Véronique CAREL, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, M. Henri DELAMARE, M. Pierre DENISE, Mme Annic DESSAUX, Mme Valérie DIJON, Mme Angélique DUBOURG, M. Lionel DURAME, Mme Chantal DUTOT, Mme Emilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. William GILBERT, M. Paul GONCALVES, M. François GRANGIER, Mme Stéphanie HAQUET, M. Louis-Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, M. Yves LEROY, Mme Michèle LHEUREUX-FEREOL, M. Jonathan LINDER, M. René LOISEAU, Mme Delphine LOZAY, Mme Brigitte MALOT, M. Arnaud MASSON, M. Laurent PESLHERBE, M. André RIC, Mme Isabelle RICHARD, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, M. Jacques TERRIAL.

Date de convocation

15 mars 2018

Date d'affichage

29 mars 2018

Nombre de conseillers

En exercice 44

Présents 34

Votants 41

Procurations :

Mme Corinne BARROIS-VANNONI à Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Gabrielle DUTHIL à M. Pierre DENISE, M. Sylvain HEMARD à Mme Céline CIVES, M. Olivier PLANTEROSE à M. Jonathan LINDER, Mme Macha STOCKMAN à Mme Michèle LHEUREUX-FEREOL, Mme Marie-Laure THIEBAUT à M. Jacques TERRIAL.

Absents excusés :

M. Luc HITTLER, Mme Noémie JACQUELINE, M. Hervé PIQUER.

M. Arnaud MASSON a été élu secrétaire de séance.

DL2018-012	Subventions 2018
-------------------	-------------------------

Le Maire informe l'assemblée que chaque conseil communal s'est réuni, dans leur commune respective, afin d'examiner les dossiers de demandes de subvention, dont les critères d'attribution sont :

- D'accorder une subvention exceptionnelle de :
 - 1 000 € - aux associations sportives lorsqu'elles montent de division,
- pour l'organisation de l'anniversaire de l'association (par tranche de 10 ans),
- pour la participation du club à un championnat national.
 - 500 € - pour la participation du club à un championnat régional.
- Pour les associations sportives, la base appliquée suivant le nombre d'adhérents est :
 - Rives-en-Seine, moins de 18 ans : 67 €
 - Rives-en-Seine, plus de 18 ans : 33 €
 - Hors Rives-en-Seine, moins de 18 ans : 18 €
 - Hors Rives-en-Seine, plus de 18 ans : 6 €

Le montant ainsi calculé est un montant plafond auquel l'association peut prétendre. Sauf avis contraire de Monsieur le Maire, si l'association – en fonction de ses besoins de l'année – sollicite une subvention inférieure au montant plafond, c'est le montant de la subvention sollicitée qui est retenue.

- Les manifestations prises en compte pour l'attribution de la bonification « vie locale », fixée cette année à 100 € par événement sont : la Fête du Cidre, le Téléthon.
- Les demandes exceptionnelles ne sont mandatées que si la manifestation a bien lieu.

Commune déléguée de CAUDEBEC-EN-CAUX

En application de ces critères, et en accord avec le conseil communal, Monsieur le Maire délégué de Caudebec-en-Caux propose de verser les subventions de base et la bonification « vie locale » mentionnées dans le tableau des subventions 2018.

Sur proposition du conseil communal, sont accordées les demandes de subventions exceptionnelles suivantes :

Le **Caudebec Arts Martiaux (ZCJC)** : 3 010 € pour l'organisation du 50^{ème} anniversaire de la création du club avec, entre autre, la venue de Cyrille Maret (Médaille de Bronze aux Jeux Olympiques de Rio) et le remboursement de la peinture achetée par le club pour repeindre le mur intérieur du dojo.
2 120 € pour l'organisation de cette journée et le remboursement de peinture.

Le **B3C (ZB3C)** : 1 500 € pour les montées en Pré-Région de l'équipe 1 féminine, en Honneur Départemental (DM2) de l'équipe 2 masculine et en Honneur Départemental (DF2) de l'équipe 2 féminine.

L'**Aviron Caudebec Vallée de Seine (ZAVI)** : 1 500 € pour le remplacement d'une yolette (4 rameurs + 1 barreur) très vétuste d'une valeur de 14 000 €. Le club est également subventionné pour cette acquisition par le Département et la Région à hauteur de 30 % chacun.

Le **Club de Tennis (ZCTC)** : 850 € pour les dépenses liées à l'accueil des handicapés (encadrement, achat de balles captives, ...).

La **1^{ère} Compagnie d'Arc des Templiers (ZTIR)** : 800 € pour aider financièrement le club à stocker leur matériel dans un garage en attendant la construction du nouveau gymnase.

Le **Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal (ZCOS)** : 296 € pour le remboursement des entrées de la piscine au personnel municipal.

L'**Amicale des Sapeurs Pompiers (INCE)** : 400 € pour l'achat d'une tenue de cérémonie sur présentation de la facture.

L'association **Jardins Familiaux (ZJAR)** : 2 650 € pour le changement de fermeture des cabanes de jardin (1 680 €) et la remise en état de la clôture (971 €).

- Ces dépenses seront directement payées par la ville (crédits prévus au Budget Primitif 2018).

L'**Amicale Laïque (ZAMI)** : 300 € pour la mise en place d'actions destinées aux écoles publiques car toutes les dépenses du Marché de Noël seront désormais supportées par la Mairie.

Les **Atomic Girls (ZCAG)** : 500 € pour le renouvellement des costumes du groupe (tee-shirts et chaussures).

L'association **Moov'& Caux (ZMOO)** : 3 500 €, remboursable sur 5 ans, pour remettre à niveau la trésorerie du club suite à la régulation de charges effectuée par l'URSSAF sur les cotisations sociales du professeur de zumba.

2 500 € dont 1 500 € d'aide remboursable. Cette aide sera, à compter de 2019, déduite en partie de la subvention de base du club et ce, jusqu'au remboursement intégral des 1 500 €.

La **Maison des Jeunes (ZAJC)** : 156 098 € en prévisions des activités suivantes :

- accueil de loisirs,
- accueil périscolaire,
- accueil des jeunes,
- activités pour les adolescents,
- camp d'été,
- participation aux frais des locaux,
- conseil municipal des jeunes, ...

et 1 000 € pour le 10^{ème} anniversaire de l'association dont les festivités sont programmées le dimanche 16 décembre 2018 à la salle de la Tour d'Harfleur (commune déléguée de Caudebec-en-Caux).

Commune déléguée de VILLEQUIER

En application de ces critères, et en accord avec le conseil communal, Madame le Maire délégué de Villequier propose de verser les subventions de base et la bonification « vie locale » mentionnées dans le tableau des subventions 2018.

Sur proposition du conseil communal, sont accordées les demandes de subventions exceptionnelles suivantes :

L'association **Sol en Seine (ZSES)** : 200 € si le concert inscrit mais non programmé dans leur calendrier a bien lieu.

L'association **Le P'tit Dalot (ZLPD)** : 1 000 € pour le 10^{ème} anniversaire de l'association dont la soirée est programmée le samedi 29 septembre 2018 à la salle de l'Oiseau Bleu (commune déléguée de Saint-Wandrille-Rançon).

Commune déléguée de SAINT-WANDRILLE-RANÇON

En application de ces critères, et en accord avec le conseil communal, Madame le Maire délégué de Saint-Wandrille-Rançon propose de verser les subventions de base et la bonification « vie locale » mentionnées dans le tableau des subventions 2018.

En conclusion, sur proposition de Monsieur le Maire et des conseils communaux, le Conseil Municipal approuve les subventions 2018 à la majorité selon le tableau ci-après. Il est précisé que certains élus membres du Conseil d'Administration de certaines associations, ne prennent pas part au vote :

- Monsieur Bastien CORITON : Comité de la Fête du Cidre
- Monsieur Eric BLONDEL : Comité de la Fête du Cidre
- Madame Annic DESSAUX : Association Loisirs et Culture
- Madame Gabrielle DUTHIL : Full Contact
- Monsieur Dominique GALLIER : Entre 3 rivières, B3C
- Monsieur Paul GONCALVES : Parents d'élèves du Collège
- Madame Stéphanie HAQUET : Escale Cuivres
- Madame Dominique LEPEME : Les Cartophiles Caudebecquais
- Monsieur Jonathan LINDER : Amicale des Sapeurs-Pompiers, Comité des Fêtes
- Monsieur René LOISEAU : Jardin en Seine
- Madame Delphine LOZAY : Patrimoine Sport et Nature
- Madame Brigitte MALOT : Comité de jumelage, MJ4C
- Monsieur Jacques TERRIAL : Arts D'Caux
- Madame Emilie DUTOT : Comité de Jumelage
- Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER : Comité de Jumelage, MJ4C
- Monsieur Christian CAPRON : Comité de Jumelage, MJ4C
- Monsieur François GRANGIER : Comité des Fêtes

1ère demande		Association/organisme dont le siège social est hors Rives-en-Seine										
Bonification vie locale 2017 : 100 € Fête du Cidre / 100 € Téléthon												
CAUDEBEC-EN-CAUX		Versement effectué	Base sollicitée	Demande except. sollicitée	Particip. vie locale	Base proposée	Bonific. vie locale	Except proposée	Total proposé	Proposition CONSEL		
associations sportives		2017	2018		2017	2018	2017	2018	2018	2018		
Caudebec Arts Martiaux	ZCJC	6173	4000	3010	7010	1	4780	100	2120	7000	7000	
Badminton	ZBAD	1139	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B3C	ZB3C	7525	6000	1500	7500	1	5866	100	1500	7466	7500	
Aviron Caudebec Vallée de Seine	ZAVI	1036	600	1500	2100	1	600	100	1500	2200	2200	
CNC76	ZKAY	1731	3000	0	3000	0	2000	0	0	2000	2000	
USDV	ZCSC	6500	6200	0	6200	0	6000	0	0	6000	6000	
Tennis	ZCTC	4666	4450	850	5300	2	4020	200	850	5070	5100	
Tir à l'arc	ZTIR	1061	1800	0	1800	2	629	200	800	1629	1650	
Caudebec Arts Martiaux Aikibudo		0	150	0	150	0	150	0	0	150	150	
Full Contact	ZCFC	2528	2500	0	2500	1	2500	100	0	2600	2600	
TOTAL A		32359	28700	6860	####		26545	800	6770	34115	34200	
autres associations		Versement effectué	Base sollicitée	Demande except. sollicitée	Particip. vie locale	Base proposée	Bonific. vie locale	Except proposée	Total proposé	Total proposé		
		2017	2018		2017	2018	2017	2018	2018	2018		
Cinéma Le Paris Asso	ZAPA	1500	1000	0	1000	0	1000	0	0	1000	1000	
COSPC	ZCOS	7962	7852	296	8148	1	7852	100	296	8248	8250	
Amicale des pompiers	INCE	2350	1800	400	2200	1	1800	100	400	2300	2300	
Accueil et Amitié	ZACC	2800	2700	0	2700	2	2700	200	0	2900	2900	
Jardins Familiaux	ZJAR	900	600	2650	3250	2	600	200	0	800	800	
LAC	ZLAC	5100	4000	0	4000	1	4000	100	0	4100	4100	
APEL	ZAPE	200	200	0	200	0	200	0	0	200	200	
ACPG/CATM	ZACP	630	630	0	630	0	630	0	0	630	630	
Amicale Révima	ZREV	210	210	0	210	1	210	100	0	310	310	
Boule Caudebecquoise	ZBOU	800	700	0	700	2	700	200	0	900	900	
Loisirs et Musique	ZLOI	400	400	0	400	2	300	200	0	500	500	
Club de Bridge	ZBRI	200	200	0	200	1	100	100	0	200	200	
Amicale Laïque	ZAMI	900	1500	200	1700	0	500	0	300	800	800	
Bamisa	ZBAM	500	500	0	500	0	500	0	0	500	500	
Manéga	ZMAN	600	600	0	600	1	600	100	0	700	700	
Parents d'élèves collège	ZPAR	150	80	0	80	1	80	100	0	180	180	
Fête du Cidre	ZCID	10100	9000	0	9000	0	9000	0	0	9000	9000	
Cartophiles Caudebecquois	ZCAR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Entre 3 Rivières	ZPEC	600	500	0	500	2	500	200	0	700	700	
Amis Vieux Caudebec	ZAVC	2500	2500	0	2500	0	2500	0	0	2500	2500	
Atomic Girls	ZCAG	900	1000	500	1500	1	900	100	500	1500	1500	
AS Caudebec	ZASC	640	480	0	480	0	480	0	0	480	480	
Union Commerciale Artisanale	ZUNI	5100	5000	0	5000	2	4800	200	0	5000	5000	
Jardin en Seine	ZJES	1100	700	0	700	2	700	200	0	900	900	
Les Caux/Médiens	ZCAU	1100	1600	0	1600	2	1000	200	0	1200	1200	
Comité de Jumelages et d'Echange	ZCEC	4650	2500	0	2500	0	2500	0	0	2500	2500	
Moov&Caux	ZMOO	900	2000	3500	5500	2	800	200	2500	3500	3500	
Musiques Rives-en-Seine		200	400	0	400	0	400	0	0	400	400	
De Ballades en Balades		0	800	0	800	0	500	0	0	500	500	
Bronne Historic Vehicules		0	0	0	0	0	150	0	0	150	150	
Médailles Militaires	MANO	90	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Musique Pompiers du Trait	MANO	1000	1000	0	1000	0	1000	0	0	1000	1000	
Club Athlétique Cauchois TOUR	ZCAC	800	800	0	800	0	800	0	0	800	800	
Club Athlétique Cauchois TRAIL	ZCAC	800	800	0	800	0	800	0	0	800	800	
Souvenir Français	ZSOU	235	235	0	235	0	235	0	0	235	235	
Chœur d'Agglo	MANO	1000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Association des Chasseurs	ZCHA	200	200	0	200	0	200	0	0	200	200	
UNADIF-FNDIR	ZUND	40	40	0	40	0	45	0	0	45	45	
Overford 76	MANO	150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Ecole J. Pompiers V. de Seine	INCE	0	500	0	500	0	400	0	0	400	400	
TOTAL B		57307	53027	7546	####		49482	2600	3996	56078	56080	
TOTAL A + B		89666	81727	14406			76027	3400	10766	90193	90280	
VILLEQUIER		Versement effectué	Base sollicitée	Demande except. sollicitée	Particip. vie locale	Base proposée	Bonific. vie locale	Except proposée	Total proposé	Proposition CONSEL		
		2017	2018		2017	2018	2017	2018	2018	2018		
A.D.C.P.G & C.A.T.M.	ZADC	550			0	500	0	0	0	500	500	
A.V.F.L.	ZAVF	850			0	750	0	0	0	750	750	
Asso. Patrimoine Sport & Nature	ZPSN	750			0	750	0	0	0	750	750	
Asso. Sol en Seine	ZSES	550			0	300	0	200	0	500	500	
Club Jeunesse Ludique et Sportif	ZCJL	800			0	0	0	0	0	0	0	
Escale Cuivres	ZESC	1500			0	500	0	0	0	500	500	
Harmonie Grandcamp	ZDAG	1300			0	1300	0	0	0	1300	1300	
Indian Spirit Movement	ZISM	750			0	750	0	0	0	750	750	
Le P'tit Dalot	ZLPD	850			1	750	100	1000	0	1850	1850	
TOTAL C		7900				5600	100	1200		6900	6900	
SAINT-WANDRILLE-RANÇON		Versement effectué	Base sollicitée	Demande except. sollicitée	Particip. vie locale	Base proposée	Bonific. vie locale	Except proposée	Total proposé	Proposition CONSEL		
		2017	2018		2017	2018	2017	2018	2018	2018		
Comité des Fêtes	MAN6	4189			0	3500	0	0	0	3500	3500	
Association Loisirs et Culture	SPOR	4000			0	4500	0	0	0	4500	4500	
Club du 3ème Âge	REPA	650			0	1000	0	0	0	1000	1000	
Syndicat des Rivières	MAIR	1500			0	1500	0	0	0	1500	1500	
Les Jardiniers du Marais	FLEU	400			0	0	0	0	0	0	0	
Arts D'Caux	MAN6	200			0	200	0	0	0	200	200	
TOTAL D		10939				10700	0	0		10700	10700	
Maison des Jeunes (MJ4C)	ZAJC	158914	156098	0	2	156098	200	1000	0	157298	157300	
TOTAL E		158914	156098	0		156098	200	1000		157298	157300	
TOTAL A + B + C + D + E		267419	237825	14406		248425	3700	12966		265091	265180	

Madame HAQUET précise qu'il faudrait prendre en compte les réserves des associations pour l'an prochain.

Monsieur le Maire propose de créer un groupe de travail pour harmoniser.

DL2018-013	MJ4C – convention d'objectifs 2018
-------------------	---

Le Maire rappelle à l'assemblée que tous les ans, une convention d'objectifs est signée avec la Maison des Jeunes et de la Culture du Canton de Caudebec-en-Caux (MJ4C) ; cette convention fixe les objectifs et les engagements de chacun.

Le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention d'objectifs et de moyens liant la commune de Rives-en-Seine et l'association pour l'année 2018.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018 (compte 6574) du budget principal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

DL2018-014	Gratification accompagnateur classe de neige – groupe Prévert
-------------------	--

Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER, adjointe en charge de l'éducation et de la jeunesse, indique que les élèves de CM2 de l'école Jacques Prévert de Caudebec-en-Caux – Rives en Seine sont partis en classe de neige du 7 janvier au 18 janvier 2018 à Valloire.

A l'origine, ils devaient être accompagnés, entre autre, par Mr HITTLER (délibération du 19 octobre 2017), mais indisponible pour raisons professionnelles. C'est donc Monsieur Simon DEBEERST, jeune étudiant, qui a accompagné les enfants.

Compte tenu du fait que le déroulement de la classe de neige s'est très bien passé, notamment du fait de l'encadrement de Monsieur Simon DEBEERST, Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER demande au conseil municipal d'accorder une gratification exceptionnelle de 150 euros à ce jeune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de Mme SOUDAIS-MESSAGER et autorise le paiement de cette gratification (compte 6488 du budget principal).

DL2018-015	Indemnités de fonction des élus – Détermination de l'indice de référence
-------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2123-20 à L2123-24-1,

Considérant que l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus a été modifié par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation, passant ainsi de l'indice brut 1015 à l'indice brut 1022 au 1^{er} janvier 2017,

Considérant que les délibérations N° DL2016-003, DL2016-004, DL2016-006 en date du 6 janvier 2016 et N° DL2016-143 du 15 décembre 2016 relatives à la fixation des taux des indemnités de fonction des élus fait référence expressément à l'indice brut terminal de la fonction publique 1015,

Vu la délibération N° DL2017-014 du 2 mars 2017,

Il est proposé :

- de substituer à la référence formelle à l'indice brut 1015, une référence générique à « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique », de manière à ce que le calcul s'applique dès aujourd'hui et « automatiquement » en cas de futures modifications de cet indice terminal, sans nécessité d'une nouvelle délibération,

- de délibérer comme suit :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De fixer, à compter du 1^{er} janvier 2017 le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints, et des conseillers municipaux délégués comme suit :

il est proposé au conseil municipal de la Commune de RIVES-EN-SEINE d'allouer des indemnités de fonction :

- Maire – Bastien CORITON : 49 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- Adjoint au Maire – Annic DESSAUX : 43 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- Adjoint au Maire – Stéphanie HAQUET : 28 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

- aux adjoints délégués du Maire de la commune déléguée de VILLEQUIER :

Noms - Prénoms	Taux de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
LE GAFFRIC Louis-Marie	7 %
DURAME Lionel	7 %

- aux adjoints délégués du Maire de la commune déléguée de CAUDEBEC-EN-CAUX :

Noms - Prénoms	Taux de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
LEROY Yves	16.20 %
SOUDAIS MESSEAGER Patricia	16.20 %
DENISE Pierre	16.20 %
CIVES Céline	16.20 %
CAPRON Christian	16.20 %

- aux adjoints délégués du Maire de la commune déléguée de SAINT WANDRILLE RANCON :

Noms - Prénoms	Taux de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
DELAMARE Henri	16.50 %
DUBOURG Angélique	15.00 %
LHEUREUX-FEREOL Michèle	15.00 %

- aux conseillers délégués de la Commune de RIVES-EN-SEINE :

Noms - Prénoms	Taux de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
DUTOT Emilie	5.50 %

Noms - Prénoms	Taux de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
BAUDRY Mirelle	3.60 %
GALLIER Dominique	1.80 %
HEMARD Sylvain	3.60 %
HITTLER Luc	1.80 %
LEPEME Dominique	1.80 %
LOISEAU René	1.80 %
MALOT Brigitte	3.60 %

Noms - Prénoms	Taux de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
AUBRY Hélène	5.50 %
TERRIAL Jacques	4.00 %

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une régularisation et que les indemnités versées depuis le 1^{er} janvier 2017 appliquent ce principe.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au chapitre 65 du budget primitif de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que cela ne change en rien les indemnités versées, c'est une demande de la perception.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les propositions de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tout document à intervenir.

DL2018-016	Personnel municipal – recours à des recrutements contractuels
-------------------	--

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35èmes).

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Considérant que les besoins du service nécessitent la création de deux emplois permanents d'agents d'entretien au Service technique/Espaces verts ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 20 décembre 2017 créant deux postes d'adjoints techniques, à temps complet ;

Le Maire propose à l'assemblée :

Ces postes pourront être pourvus par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

- la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} avril 2018.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

de confirmer la délibération du 20 décembre 2017 créant au tableau des effectifs deux emplois permanents à temps complet d'agents d'entretien au Service technique/Espaces Verts au grade de d'adjoint technique, relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des adjoints techniques à raison de 35 heures hebdomadaires.

Ces emplois pourraient être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

Monsieur le Maire est chargé de recruter les agents affectés à ces postes.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tout document à intervenir.

Monsieur le Maire précise que ces postes pourront être pourvus dès le 1^{er} avril 2018, pour une année en Contrat à Durée Déterminée avec possibilité d'une mise en stage.

DL2018-017	Demande de permis de démolir
-------------------	-------------------------------------

Mme DESSAUX expose que dans le cadre de l'aménagement paysager aux abords de l'église de Rançon, il est nécessaire de démolir le bâtiment qui se trouve sur la parcelle AO n°158.

Elle requiert l'accord du Conseil Municipal afin de déposer le permis de démolir.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme DESSAUX à déposer le permis de démolir et à signer tout document à intervenir.

DL2018-018	Subventions : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux Année 2018
-------------------	--

La commune de Rives en Seine voit pour l'année 2018 la concrétisation de plusieurs projets. Ceux-ci sont susceptibles de bénéficier de la D.E.T.R.

Les plans de financements sont repris dans le tableau ci-dessous :

Opération	Coût global estimé	Participation DETR demandée	Participation DSIL demandée	Réserve parlementaire	Département 76	Autofinancement	Priorité
Création d'une aire de camping-cars	180 193,80	54 058,14	27 328,25	20 000,00	42 768,65	36 038,76	2
Cimetière	50 347,27	15 104,18	-	-	-	35 243,09	3
Vidéoprotection	100 000,00	30 000,00	30 000,00	-	-	40 000,00	6
Toitures des écoles Prévert et Tourterelles	185 000,00	55 500,00	55 500,00	-	-	74 000,00	1
Sanitaires publics accessibles PMR	13 275,00	3 982,50	-	-	-	9 292,50	4
Bibliothèque - chauffage et menuiseries	37 251,25	11 175,37	-	-	-	26 075,88	5

A la suite de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la liste des opérations 2018 ci-dessus susceptibles de bénéficier de la D.E.T.R.,
- De l'autoriser à solliciter ces subventions.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la liste des projets et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions.

DL2018-019	Subventions : Dotation de Soutien à l'Investissement Local Année 2018
-------------------	--

La commune de Rives en Seine envisage en 2018 la concrétisation de plusieurs projets. Ceux-ci sont susceptibles de bénéficier de la D.S.I.L.

Les plans de financements sont repris dans le tableau ci-dessous :

Opération	Coût global estimé	Participation DSIL demandée	Participation DETR demandée	Réserve parlementaire	Département 76	Autofinancement
Création d'une aire de camping-cars	180 193,80	27 328,25	54 058,14	20 000,00	42 768,65	36 038,76
Vidéoprotection	100 000,00	30 000,00	30 000,00	-	-	40 000,00
Toitures des écoles Prévert et Tourterelles	185 000,00	55 500,00	55 500,00	-	-	74 000,00

A la suite de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la liste des opérations 2018 ci-dessus susceptibles de bénéficier de la D.S.I.L.,
- De l'autoriser à solliciter ces subventions.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la liste des opérations et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Gymnase – pose de la 1^{ère} pierre
--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la pose de la première pierre du gymnase aura lieu le samedi 7 avril 2018 à 10 h 00.

Mme Fabienne BUCCIO, la Préfète, M. Christophe BOUILLON, Député, M. Pascal MARTIN, Président du Département et M. Didier PERALTA, le représentant de Région seront présents à cette manifestation.

Eglise Saint Martin

Madame Stéphanie HAQUET informe les élus que le chantier de l'église Saint Martin débute le 5 avril prochain.

Salles municipales

Madame CIVES précise que l'organisation du Téléthon sur l'année 2017 a été compliquée, les salles municipales n'étant pas toujours disponibles pour les organisateurs déjà privés du gymnase de Caudebec-en-Caux. Entre autres, elle regrette que les salles de Saint Wandrille ne soient pas mises à disposition pour cette manifestation caritative.

D'autres questions relatives au fonctionnement des associations locales (aide au montage des stands, réserves financières importantes,...) et sur propositions de Monsieur le Maire, il est décidé de créer un groupe de travail avant que toutes ces questions soient évoquées avant le vote des subventions 2019.

La séance est levée à 21 H 45.